

QUESTIONNAIRE

Réponses de Anne Emery-Torracinta

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.
 - a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

C'est une problématique effectivement importante : permettre la conciliation vie familiale et vie professionnelle relève d'une part de l'égalité de genre, puisque ce sont souvent les femmes qui doivent renoncer en partie à leur activité professionnelle par exemple par manque de places dans l'accueil préscolaire, alors qu'elles ont des compétences et qu'elles sont formées. Je relève en outre que l'absence d'un congé parental, en particulier pour les pères, représente un obstacle pour ceux-ci de s'investir pleinement dans la relation avec leur enfant, notamment au cours de sa première année de vie. Permettre une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle relève certes de la vie privée mais c'est aussi une question de société : les avancées dans ce domaine bénéficieraient à l'ensemble de la société que ce soit du point de vue de l'économie ou sur le plan de la cohésion sociale ainsi que bien sûr pour le bien-être des enfants et leur épanouissement.
 - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Je propose d'agir à trois niveaux :

 - **Augmenter le nombre de places d'accueil préscolaire.** Nous avons travaillé pendant plusieurs années pour déposer un projet de loi pour l'accueil préscolaire qui est actuellement à l'étude au Grand Conseil et qui met en œuvre la norme constitutionnelle. Si la création de places d'accueil extrafamilial relève avant tout d'une politique de proximité menée par les communes, le canton a désormais un rôle renforcé dans l'encouragement de la création de places d'accueil extrafamilial, pour coordonner cette politique et finalement participer à leur financement. J'espère que ce projet pourra aboutir et être accepté par le parlement.
 - **Instaurer un congé parental** ouvert également aux pères afin de permettre pendant la première année la création d'un lien avec son enfant et une répartition des tâches au sein de la famille entre homme et femme.
 - **Inciter les milieux professionnels** à permettre une adaptation dans l'organisation de l'activité professionnelle que ce soit tant pour les femmes que pour les hommes, afin qu'ils puissent mener sereinement à la fois une activité professionnelle et passer du temps avec leur enfant.
2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
 - a) **Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?**

Si certaines prestations comme les allocations familiales, pour lesquelles d'ailleurs j'ai obtenu une augmentation en 2012 après un intense travail au sein du parlement, présentent l'avantage d'être facilement accessibles pour l'ensemble des familles, ce n'est pas toujours le cas pour toutes les prestations. La complexité des démarches administratives peut être un frein important, notamment pour des familles qui sont plus en difficultés et qui ne sont pas toujours informées des possibilités existantes.

Concernant les bourses d'étude, nous avons revu le système au sein du DIP afin de les rendre plus transparentes et faciliter les démarches notamment au niveau du délai de réponses.

- b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?
Une meilleure coordination de l'ensemble des prestations avec la possibilité d'un guichet unique par exemple qui faciliterait les démarches pour les familles. Les campagnes d'informations à mener en coordination avec les acteurs de proximité me paraissent également un outil important, notamment pour atteindre l'ensemble des familles, dont les plus démunies.
3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?
Cette proposition serait intéressante à envisager mais il faudrait préciser ce qu'on entend par Secrétariat à la famille.
Je peux y voir notamment la possibilité de développer une politique transversale globale en faveur des familles, qui permettrait d'aborder les différents thématiques liées aux familles et favoriserait la coordination des différents acteurs concernés notamment au sein de l'Etat, en articulation avec la société civile et les associations.
Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport serait concernés, notamment en lien avec son action auprès des élèves qui lui sont confiés et le partenariat avec les familles, indispensable pour la réussite du projet de formation de l'élève. Il est également actif dans son action de soutien à la parentalité, selon la loi sur l'enfance et la jeunesse (dont la refonte vient d'être votée par le parlement ce 1er mars 2018).
Genève a le devoir de renforcer sa politique de l'enfance et de la jeunesse pour que chacun-e trouve sa place dans la société. Pour bien grandir et pour bien apprendre, un enfant doit bénéficier de conditions de vie favorables à son développement et à son épanouissement. C'est en ce sens que j'ai à cœur de développer une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui s'appuie sur la richesse du réseau des acteurs cantonaux, communaux, associatifs dont l'implication et le large champs d'activités constituent la force de la politique genevoise dans ce domaine. Dans ce cadre : des enjeux qui concernent un grand nombre de familles.
- b) Quels en seraient les désavantages ?
Afin d'éviter la création d'un organe bureaucratique de plus, il faudrait être attentif à bien déterminer le cadre et la mission du secrétariat, ses actions possibles et la coordination avec les politiques publiques dont sont en charge les départements actuels par exemple. Une articulation avec la société civile et les acteurs communaux serait également important vu leur action et leur expertise dans ce domaine.
4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).
- a) **Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?**
Avenir Familles forme un observatoire issu de la société civile, regroupant les associations et les professionnels qui travaillent avec des familles, avec parmi les trois axes (information, professionnel et recherche), l'observatoire des familles basé à l'Université. Toutefois, ce travail d'information, de mise en réseau et de recherche peut se heurter à des difficultés de concrétisation ensuite en termes de politique publique.
Un Observatoire des familles institué au sein de l'Etat pourrait être un instrument participant à la mise en œuvre d'une politique transversale des familles, sur lequel les différents acteurs concernés pourraient s'appuyer.

Le DIP a mis en place un observatoire de la petite enfance : celui-ci permet d'avoir une photographie des places d'accueil extra-familial, de leur répartition. C'est un excellent outil dans la définition des besoins en la matière. Je peux donc imaginer que sur le même modèle, un Observatoire des familles pourrait également fournir des éléments précieux d'analyse et être force de propositions : afin de mieux identifier les besoins et permettre le développement d'une politique cohérente dans ce domaine.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Comme pour le secrétariat à la famille, il faudrait être attentif à bien déterminer le cadre et la mission de cet observatoire, l'utilisation des études réalisées par exemple et le statut des propositions qui seraient formulées. En outre, cela présuppose de réfléchir sur la composition d'un tel observatoire : plusieurs départements étatiques sont concernés, la dimension transversale devrait donc être privilégiée. Enfin, la participation de la société civile, des communes, des institutions sociales également très actives dans ce domaine de proximité (par exemple, l'accueil extra-familiale de jour) devrait être envisagée ainsi que l'Université.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

La politique familiale recoupe des éléments très diversifiés, à l'image des familles d'aujourd'hui : éducation, enseignement, soutien à la parentalité, petite enfance, offre de loisirs et activités extra-scolaire. Le rôle des collectivités publiques est essentiel pour encourager l'intégration et la participation des enfants et des jeunes, pour promouvoir des conditions propres à favoriser leur santé et protéger les enfants menacés dans leur intégrité physique et psychique, pour soutenir les familles dans leurs tâches. Les communes, les institutions sociales et les associations sont des acteurs importants de ce domaine. Quant au canton, il joue un rôle primordial à bien des égards.

En tant que conseillère d'Etat à tête du DIP, j'ai soutenu et continuerai de soutenir une politique de l'enfance et de la jeunesse permettant à chaque enfant d'avoir les mêmes chances pour leur avenir.

Notre société s'est profondément transformée ces dernières décennies et la définition d'une telle politique joue un rôle majeur. Aujourd'hui, l'action de l'Etat en matière d'éducation doit donc tant porter sur le soutien à la parentalité de manière large que sur le développement d'une école qui sait s'adapter à son temps et aux défis sociétaux actuels. De fait, l'école n'est plus seulement un lieu de transmission des connaissances. Elle doit instruire – sa mission première – mais aussi, éduquer. La loi sur l'instruction publique (LIP), que j'ai révisée en 2014, est déjà construite de sorte à répondre à ces évolutions.

Ce 1er mars 2018, le parlement a accepté la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, préparé par le département. Cette loi concrétise plus spécifiquement la complémentarité entre le rôle de l'Etat et celui de la famille, parmi tous les facteurs qui influencent l'éducation de l'enfant de sa naissance à l'âge adulte.

En matière d'enfance, le cadre légal est en outre complété par l'action des communes et du canton en matière de petite enfance.

Ce cadre légal complet doit permettre d'asseoir les missions du département et la capacité de l'Etat à répondre aux enjeux complexes auxquels nous sommes confrontés tels que l'exclusion sociale, la paupérisation des familles, la perte de la solidarité, la violence. Il nous appartient de renforcer la communication et le partenariat entre enfants, parents et école afin de permettre à chaque jeune de trouver sa place. Il s'agit d'un enjeu capital pour nos sociétés: le sentiment d'exclusion et l'absence de repères peuvent pousser à la révolte, une révolte destructrice, dont aucune société occidentale ne peut d'ailleurs prétendre être à l'abri

aujourd'hui. Notre responsabilité est de nous donner les moyens d'y faire face et de répondre de manière positive et constructive aux besoins exprimés par nos enfants et nos jeunes.

c) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Depuis quatre ans, j'œuvre sans relâche pour l'égalité des chances, pour une société plus inclusive et tolérante, pour que chacune et chacun trouve sa place. Ceci passe trois politiques menées au sein du département dont je suis en charge : la formation, l'enfance et la jeunesse, le sport et la culture, qui toute convergent vers un même objectif : la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

- **Formation** : un jeune, un diplôme, un avenir : je veux que l'école offre à tous nos enfants, sans exclusion, les mêmes chances de se construire un avenir professionnel et social. La lutte contre l'échec scolaire est ainsi une priorité de mon action. Dans ce cadre le soutien aux enfants qui peuvent connaître des difficultés dès leur entrée à l'école est essentiel, à leur famille aussi, tout au long de leur parcours.
- **Enfance et jeunesse** : j'accorde beaucoup d'importance à la protection des enfants et des jeunes. Ainsi, je défends une école qui doit être un espace sécurisé pour les élèves (lutte contre toutes les formes d'abus ou de harcèlement). Je m'engage également pour lutter contre la pénurie de places dans les crèches : un projet de loi est actuellement en discussion au Grand Conseil. J'ai également obtenu des moyens supplémentaires pour l'éducation spécialisée, pour faire face au manque de places dans les foyers et pour accompagner les familles afin d'éviter des placements d'enfants.
- **Culture, sport et loisirs** : Ils sont au cœur de notre humanité commune et donc indispensable à notre épanouissement. Dans ce cadre, l'accès à la culture et au sport pour tous est un élément essentiel et peut se décliner de multiples manières. Je pense ici également à l'offre des loisirs pour les enfants et les activités extrascolaires. Depuis 2017, le passeport vacances a été confié à Pro Juventute afin de pouvoir développer une offre plus adaptée aux besoins des familles. Récemment, le DIP a soutenu la création du site <http://www.loisirsjeunes.ch/> coordonnée par le GLAJ-GE, le Groupe de Liaison genevois des Associations de Jeunesse. Ce site répertorie l'ensemble des offres de loisirs sportifs, artistiques, culturelles et ludiques destinées aux enfants et aux jeunes durant l'année scolaire ou les vacances scolaires sur le canton de Genève.

C'est dans ce cadre que je m'engage pour le soutien aux familles, à toutes les familles et leur reconnaissance qui s'est traduit sous plusieurs actions concrètes :

A la demande des familles Arc-En-Ciel, j'ai décidé de modifier le formulaire de la base de données scolaires du DIP de manière à reconnaître la diversité des configurations familiales, notamment les familles arc-en-ciel mais aussi les familles recomposées hétérosexuelles.

Le DIP soutient plusieurs associations de familles telles que l'association parents d'homos, l'association des familles homoparentales et notamment sa journée consacrée aux « familles arc-en-ciel : des préjugés à la reconnaissance » ou encore encre les groupes de parents concernés par la transidentité de leur enfant créé par le Refuge.

Dès 2015, ont été mises en place des actions dans les écoles du primaire pour la reconnaissance des familles arc en ciel. Ce plaidoyer pour la diversité des familles et des modes de vie a comme objectifs de sensibiliser les enseignant.e.s, les intervenant.e.s médicosociales et médicosociaux, ainsi que l'ensemble du personnel de l'école.